

ces estimations à M. Marshall, le 22 septembre, le comité s'est ajourné en attendant que les Etats-Unis prennent les mesures voulues.

Dans l'intervalle, toutefois, le Groupe d'étude sur l'Union douanière européenne, autre organisme établi par la Conférence de Paris, commençait ses travaux. Des réunions eurent lieu à Bruxelles le 10 novembre 1947, le 2 février 1948 et le 18 mars 1948. Des questions techniques y furent examinées avec un certain succès, mais les discussions sur les unions douanières régionales donnèrent des résultats plus satisfaisants encore. L'exemple vint surtout de Benelux, union douanière de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg, formée le 1er janvier 1948. Des entretiens particulièrement fructueux eurent lieu à ce sujet entre la France et l'Italie et, vers la fin du mois de mars, M. Bidault et le comte Sforza décidèrent de leur donner une plus vive impulsion. Les pays scandinaves, ainsi que la Grèce et la Turquie, ont également procédé, au cours de ces derniers mois, à des échanges de vues sur les unions douanières.

La deuxième session du Comité de coopération économique européenne s'ouvrit le 15 mars, alors qu'on s'attendait à l'adoption prochaine de la loi sur la coopération économique par le Congrès des Etats-Unis (le président Truman y apposa sa signature le 30 avril). Le 16 avril, le comité devenait un organisme permanent en vertu d'un accord signé à Paris par les représentants des seize pays intéressés et par les commandants en chef de chacune des trois zones occidentales de l'Allemagne.

L'Organisation de coopération économique européenne ainsi formée comprend une assemblée, un conseil, un comité exécutif et un secrétariat. Ses fonctions consistent à étudier les besoins de l'Europe en regard de l'aide des Etats-Unis et, ce qui est plus important encore pour l'Europe, à intégrer les programmes de production et de placement de l'Europe occidentale et à soumettre des propositions positives en vue d'accroître la production dans les pays de l'ouest de l'Europe, afin qu'ils puissent atteindre et se maintenir à un niveau satisfaisant d'activité économique sans recevoir d'aide extraordinaire de l'extérieur, et contribuer pleinement à la stabilité économique du monde.

Le Rétablissement de l'Allemagne occidentale

Au cours des entretiens qui eurent lieu à l'automne 1947, on se rendit compte que l'économie de l'Allemagne, une fois ranimée, jouerait un rôle essentiel dans le programme de rétablissement de l'Europe. Comme le Conseil des ministres des Affaires étrangères qui s'était réuni à Londres, en décembre, n'avait pas réussi